

Genevois ou gènevois?

Autor(en): **Jeanjaquet, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1908)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-239529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GENEVOIS OU GÉNEVOIS ?



On sait que ces deux variantes du nom des habitants de Genève existent concurremment, la première étant seule usitée à Genève et dans les régions avoisinantes, tandis que les écrivains français se servent de préférence de la seconde. Un de nos compatriotes qui professe le français aux Etats-Unis, M. Albert Schinz, vient de consacrer à la question de savoir laquelle de ces deux formes doit être adoptée une étude qui ne saurait nous laisser indifférents¹. L'auteur conclut (p. 300) que : « L'ignorance des principes phonétiques de la langue française seule peut laisser subsister le moderne *Genevois*. » Voilà une condamnation catégorique et qui surprendra probablement bien des Suisses romands. Est-elle sans appel et ne nous reste-t-il qu'à abjurer au plus vite nos erreurs passées ? Nous ne le pensons pas. M. Clédat, professeur à l'Université de Lyon et directeur de la *Revue de philologie française*, a

¹ *Autour d'un accent*, dans la *Revue de philologie française et de littérature*, t. XXII (1908), p. 291-301. Aux renseignements de fait qu'il donne sur l'emploi des deux formes, M. Schinz aurait pu ajouter que Littré, dans le Supplément du *Dictionnaire*, écrit *gènevois* et s'appuie pour cette orthographe sur le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* de 1842. Mais il fait observer que l'usage est différent à Genève. Le *Dictionnaire phonétique de la langue française*, par Michaelis et Passy (Hanovre, 1897), ne donne pas *gènevois* ; en revanche, à côté de *genevois*, il enregistre une prononciation *genévois*, qui est aussi attestée, et même placée avant les deux autres, dans le grand dictionnaire français-allemand de Sachs-Villatte. C'est évidemment une dérivation analogique récente, créée par des personnes qui ignorent les formes traditionnelles. Le *Dictionnaire de Trévoux* (Nancy, 1734) écrit *genevois* et ne mentionne que pour les condamner les variantes *gènevois* et *gènois*, qui ne se disent plus, « à moins que ce ne soit en quelque province ».

déjà fait suivre de réserves l'article de son collaborateur, et admet que *genevois* « semble bien être la forme régulière de l'adjectif. »

Nous ne suivrons pas M. Schinz dans l'établissement laborieux des « principes phonétiques » sur lesquels il prétend appuyer sa thèse. Ses déductions manquent trop de base historique pour être concluantes. A notre avis, le problème se réduit à ceci : Etant donné le mot *Genavensis*, attesté dès l'époque latine (*civitas Genavensium*, *pagus Genavensis*), qu'a-t-il dû devenir en français par l'application des lois phonétiques qui régissent le développement de notre langue ? Or n'importe quel manuel de grammaire historique nous dira qu'un *e* protonique initial devient dans la règle *e* sourd (que nous notons par *ɶ* ; M. Schinz l'appelle semi-muet) et que l'*a* de la seconde syllabe, en vertu de la loi dite de Darmesteter, aboutit également à *ɶ*. *Genevois* est donc le produit tout à fait régulier de *Genavensis*, et cette forme a dû être jadis la seule employée partout. *Génevois* n'est cependant pas une déformation isolée et purement accidentelle, et nous ne saurions l'attribuer avec M. Clédat à une simple « fausse lecture ». Il est incontestable qu'il y a dans la langue moderne une tendance marquée à remplacer l'ancien *e* sourd par *e* accentué en syllabe initiale, et surtout lorsque la syllabe suivante renferme aussi *ɶ*. C'est ainsi que des mots comme *prévôt*, *pépin*, *quérir*, *férir*, *chêneau*, *génisse*, *désirer*, *chênevière*, *chênevis*, et quantité d'autres, étaient anciennement *prevôt*, *pepin*, *querir*, etc., avec *e* sourd. Mais c'est là une simple tendance, qui, dans nombre de cas, n'a pas triomphé ou n'a triomphé qu'à une époque toute récente¹. On trouvera dans l'ouvrage de Thurot, *De la*

¹ M. Schinz s'est appliqué à représenter comme absolu le principe suivant lequel deux syllabes consécutives ne peuvent contenir un *e* sourd en français. Ne pouvant cependant pas éliminer des exceptions aussi gênantes que *devenir*, *recevoir*, *relever*, et autres composés avec *re-*, il s'efforce d'en affaiblir la portée par des considérations où se fait cruellement sentir le manque de connaissance du développement historique. S'il récuse *Geneviève* comme exception, parce que c'est un nom

prononciation française depuis le XVI^e siècle, t. I, p. 121-142, d'abondants détails sur ces modifications, ainsi que sur les hésitations qui en sont résultées et qui, pour quelques mots, durent encore aujourd'hui.

Le parler de la Suisse romande s'est montré en général plus conservateur à cet égard que la langue de Paris. Il n'a pas seulement maintenu *genevois*, mais il connaît encore *genisse*, *pepin* (*pépin* n'est devenu officiel qu'en 1878), *chenevière*, *chenevis* (abandonné par l'Académie seulement en 1835), *cheneau*, etc. Pour les mots qui font partie de la langue commune et sur lesquels l'Académie s'est prononcée, nous ne songeons naturellement pas à défendre la forme sans accent, qui n'est plus qu'un archaïsme provincial. Mais le cas de *genevois* est différent. Il s'agit d'un dérivé de nom de lieu, et l'usage local indigène est ici bien autrement important que l'emploi occasionnel et restreint qui a pu se développer ailleurs, fût-ce même à Paris. Comme, au surplus, nous avons montré que *genevois* est parfaitement normal et correct au point de vue de la phonétique française, nous ne voyons vraiment pas pourquoi les milliers d'individus qui emploient journallement cette forme devraient l'abandonner pour y substituer une altération postérieure plus ou moins récente, qu'aucune autorité décisive n'a consacrée. Bien loin donc d'accepter les conclusions de M. Schinz, nous sommes au contraire d'avis qu'il est du devoir de tous les Genevois et de tous les Suisses romands de maintenir énergiquement, dans l'écriture comme dans la prononciation, la bonne forme traditionnelle *genevois*, et d'aider ainsi à son adoption générale en France, où elle compte déjà des partisans tels que MM. Lemaître et Lanson et de puissants auxiliaires comme les dictionnaires Larousse.

Quant au développement du nom même de Genève, dont

 propre, il sera permis de lui signaler encore *chevelure*, *échevelè*, *ensevelir*. Est-il besoin d'ajouter que « l'euphonie de la langue française », cette grande ressource des grammairiens à court d'explications précises, n'a rien à voir dans la question ?

M. Schinz s'occupe à la page 298 d'une façon qui nous paraît bien insuffisante, voici, à notre avis, comment il s'explique. *Genava*, la forme la plus ancienne à laquelle nous puissions remonter, était un proparoxyton, dont l'accentuation primitive s'est conservée dans l'allemand *Genf* et dans le patois *ðʒn^vva*. Lorsque le français devint réfractaire à la prononciation proparoxytonique, la réduction en paroxyton s'effectua de façon différente suivant les régions. On peut distinguer trois procédés :

1° Syncope de la voyelle médiane : Gén(a)va > *Genve(s)* ou, avec une *r* adventice, *Genvre(s)* (cf. *chanvre*).

2° Syncope de la syllabe finale : Géna(va) > *Genne(s)* (d'où l'adjectif mentionné plus haut *Génois*).

3° Maintien des trois syllabes avec avancement de l'accent sur la seconde : Génava > *Géneva* > *Genève*.

Toutes ces variantes existent concurremment et sont attestées dans notre ancienne littérature¹. Le premier procédé représente le traitement normal du français, le second appartient plus spécialement à la région de l'Est, et le troisième à celle du Sud-Est. Le triple développement de Génava se retrouve d'une façon tout à fait parallèle dans *cannabu* > 1° fr. *chanve*, *chanvre*; 2° dans l'Est *chenne*; 3° dans le Sud-Est *chenève*. (Voir pour les formes exactes des patois et leur répartition l'*Atlas linguistique de la France*, carte 234.) Cf. aussi *Jácomus (ital. *Giacomo*) > 1° *Jaimés*; 2° *Jacques*; 3° *Jaquème* (nom de famille lyonnais). *Isara* > 2° *Oise*; 3° *Isère*.

Genève est donc un développement dialectal particulier à la région franco-provençale², qui a supplanté dans l'usage les formes proprement françaises.

J. JEANJAQUET.

¹ Voir E. Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste* (Paris, 1904), p. 272-273.

² Un déplacement d'accent dans des conditions tout à fait analogues s'est produit beaucoup plus tard en français dans *sémble-je* > *semblé-je*, *chanté-je* > *chanté-je*, etc. Pour des exemples du phénomène franco-provençal dans les patois romands, voir *Bulletin*, 1906, p. 48.